

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021 (en attente de validation lors du prochain Conseil Municipal)

Cette séance s'est tenue exceptionnellement à la salle d'animation rurale, en raison des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Présents : Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU - Hervé MICHEL - Hélène CHARBONNIER - Amélie CHARRETIER - Odile COQUILLART - Suzanne DUBOEUF - Yves GIBERT - David LAVAL - Frédéric RAMBOUR - Corinne ROCHAND - Murielle ROMAGNY - Jean-Claude VALLET

Excusée : Huguette NALIN a donné procuration à Murielle ROMAGNY
Sans spectateur

Secrétaire de séance : Amélie CHARRETIER

Validation du compte rendu du conseil municipal d'avril 2021

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 14 avril 2021 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Devis des poteaux incendie de SUEZ

Suite au contrôle périodique des 33 poteaux incendie, SUEZ a chiffré les travaux de remise en conformité, maintenance et peinture. Le devis s'élève à 3717 € HT. Mais un gain d'environ 1000 € peut être obtenu si les travaux de peinture sont réalisés par nos soins.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, approuve le devis réduit, sans la main-d'œuvre de peinture.

Plan à valider

Présentation de la carte faisant apparaître les noms des nouveaux chemins. Quelques modifications seront apportées avant diffusion.

Vote des subventions aux associations

Au budget 10.000 € ont été prévus pour les subventions à verser aux associations, en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve le vote de ces subventions, par 14 Voix POUR et 1 ABSTENTION.

1500 € au Sou des Ecoles,

700 € à l'Espérance de Virigneux,

250 € à l'USEP,

200 € au club d'Anzieu Foot comprenant 23 joueurs Virignères,

175 € au Cinéma des Monts du Lyonnais (0,53€ demandés par habitant mais allégée de moitié pour 2021),

150 € à la Société de Chasse.

Horaires de l'Ecole

L'organisation du temps scolaire doit être validée pour les 3 ans à venir. Sur proposition du conseil d'école, les horaires scolaires actuels sont maintenus : de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h00, sur une semaine à 4 jours. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, approuve ces horaires scolaires.

Prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité par la CCMDL

La loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilités à la bonne « échelle » territoriale.

L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs Communes membres.

Initialement prévue au plus tard le 31 décembre 2020, la date limite de la délibération du conseil communautaire avait ainsi été repoussée au 31 mars 2021.

Il est précisé que sans réponse de la part des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable.

Le conseil communautaire de la CCMDL s'étant prononcé favorablement à cette prise de compétence lors de sa séance du 23 mars 2021, Monsieur le Maire invite son conseil à approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais en la matière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment ses articles 8 et 14 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2019-12-27-002, en date du 27 décembre 2019, constatant les statuts de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais ;

Considérant le contexte de création à venir de l'établissement public local, dont la communauté de communes sera un membre obligatoire, doté d'une mission d'autorité organisatrice des services de transport public de personnes réguliers et à la demande, des services de transport scolaire définis à l'article L. 3111-7 du code des transports, et ce en application de l'article 14 de la loi d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCMDL en date du 23 mars 2021,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents

DECIDE

- 1) **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire,
- 2) **NE TRANSFERE PAS** sa compétence en matière de mobilité à la communauté de communes,
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération,
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Questions diverses.

Le planning des permanences de vote des 20 et 27 juin est établi.

Il est fait part de la convocation au tribunal, le 13 juillet avec l'architecte, suite à un problème découvert sur un permis de construire.

Jean-Christophe Farjon fait un compte rendu du conseil communautaire et de la commission urbanisme, habitat, transport de la communauté de communes auxquels il a assisté.

Jean-Christophe Farjon fait part des demandes d'urbanisme déposées sur la Commune.

Agnès Merle propose une réunion de la commission école au sujet de la cantine le lundi 31 mai à 19h30.

Hervé Michel fait part d'un rendez-vous, le 10 juin à 14h en mairie, de la commission des ordures ménagères pour prévoir les lieux d'installation des containers. Il fait le compte rendu de la commission communale de la voirie.

Ghislaine Duvignau informe de la commande des fleurs.

Jean Claude Vallet fait un compte rendu de la commission voirie de la communauté de communes à laquelle il a participé.

Suzanne Duboeuf fait un compte rendu de la commission transition énergétique de la communauté de communes à laquelle elle a assisté.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 16 juin 2021 à 20H30, lieu non défini en fonction de l'actualité sanitaire

Amélie CHARRETIER, secrétaire de séance.

Jean-Christophe FARJON, Maire.

